

Association **AD.PAR**

Mairie de Fort-Mahon-Plage

80120 – Fort-Mahon-plage.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE DU 25 MARS 2017.

Le 25 Mars 2017, les membres de l'association AD.PAR se sont réunis en assemblée générale, à 16h00, salle polyvalente de Fort-Mahon-Plage.

Etaient présents : Le Président : Mr. Eric Kraemer, Le Président d'honneur : Mr. Alain Baillet ,
La trésorière : Mme Michèle Bourrez , La vice-présidente : Mme Florence Brossier, Mr. Michel Miguet, Mr. Charles Chapron, Mr. Jean-Claude Steil, Mr. Christophe Yvert, Mr. Alexandre Bouton.
Absent, excusé Mr Daniel Cresseaux , Secrétaire.

Il a été établi une feuille d'émargement signée par tous les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'assemblée était présidée par Monsieur Éric Kraemer , Président de l'association ainsi que Monsieur Alain Baillet, Président d'honneur. Les statuts ne prévoyant pas de quorum, l'assemblée peut, donc, délibérer à la majorité des voix sur l'ordre du jour :

- 1) rapport moral et financier,
- 2) approbation des comptes,
- 3) appel à candidatures,
- 4) perspectives 2017 .

Il a été fait lecture des différents rapports, Monsieur Éric Kraemer déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Baillet prend alors la parole : l'Ad.par doit rester, nous devons nous unir dans ce combat, en faisant bloc. Le collectif des dix maires vous soutient.

Y-a-t-il des sirènes pour prévenir la submersion marine ?

Mr Alain Baillet répond : les communes, dans leur plan de sauvegarde, doivent fixer l'organisation nécessaire à la diffusion d'alerte et des consignes de sécurité pour accompagner la population en cas de risques.

Mr Remy Béguin : Est-ce que les personnes fréquenteront autant les campings lorsque l'on voit les nouvelles mesures prises par l'Etat ?

Éric Kraemer : En effet, c'est un problème supplémentaire, les campings doivent amarrer les caravanes l'hiver mais ils ne construiront plus d'espace refuge, ils sont désormais rattachés au plan de sauvegarde de leur commune. Pour les particuliers, en zone rouge, rose et BP (bande de précaution) nous aurons cinq ans, à partir du 20 Juin 2016 , pour construire un espace refuge à 10% de la valeur vénale du bien. Nous devons nous défendre au tribunal administratif en raison des conséquences dramatiques de dévalorisation sur les terrains et les maisons.

Monsieur Éric Kraemer a stipulé l'erreur d'information dans l'enquête publique qui indiquait < éboulements de falaises > hors, il n'y a pas de falaises ici !... L'objet de demain, réaliser un certain nombre de recherches pour nous défendre auprès tribunal administratif.

Monsieur Chapron a pris la parole, il s'est insurgé de l'indifférence des services de l'Etat qui n'ont tenu aucune réunion d'information avec les habitants des dix communes impactées par le Plan de Prévention des Risques. La salle entière l'a applaudi.

A l'issue du débat entre les membres, le président a mis aux voix les questions suivantes à l'ordre du jour :

Résolution 1 – Rapport moral et financier. Mme Bourrez , trésorière de l'association a évoqué la situation financière . L'assemblée générale adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Résolution 2 – Approbation des comptes.

L'assemblée générale approuve le budget à l'unanimité des voix.

Résolution 3 -Appel à candidatures.

Deux candidats se sont présentés : Mr Jean-Claude Steil et Mr Christophe Yvert , adhérents de l'association .

Leurs candidatures ont été approuvées à l'unanimité.

La cotisation 2017 reste inchangée : 10 euros par adhérent, 15 euros pour un couple.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

A Fort-Mahon-Plage, le 25 Mars 2017.

Le Président de séance ,

Monsieur Éric Kraemer.

a.d.par : association de défense des propriétaires, artisans et résidents du marquenterre-baie de somme.